



La Formation Bonifiée en Espagne

UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La formation demeure indispensable pour la croissance de l'entreprise et le développement professionnel des salariés, et se traduit par l'amélioration des performances, une motivation accrue et une fidélisation renforcée. Pour le salarié, l'acquisition de nouvelles compétences est un vecteur essentiel d'épanouissement personnel, de progression professionnelle et d'adaptation aux évolutions de son domaine d'expertise.

En Espagne, la formation bonifiée, également appelée crédit de formation, est un dispositif qui incite les entreprises à investir dans la formation continue de leur personnel, par le biais de déductions sur les charges sociales dues par l'employeur.

Ce système est financé par les entreprises et les employés via les cotisations de sécurité sociale (0,6 % pour l'entreprise et 0,1 % pour l'employé) prélevées sur les salaires, excluant ainsi toute subvention publique. Ces contributions peuvent être récupérées par les entreprises pour financer partiellement ou totalement des formations pour leurs employés.

Mais, bien que la formation représente un levier crucial pour le développement professionnel et la compétitivité des entreprises, le dispositif de la formation bonifiée reste largement sous-utilisé en Espagne et ce principalement en raison d'un manque de sensibilisation quant à ses avantages. Selon une étude de la FUNDAE (« Fundación Estatal para la Formación en el Empleo », l'organisme espagnol responsable de la formation professionnelle), seules 30 % des entreprises privées en Espagne utilisent ce dispositif et sollicitent les bonifications auxquelles elles peuvent prétendre.

Pour bénéficier de cette bonification, après vérification de l'éligibilité de la formation, les entreprises doivent respecter certaines conditions, notamment s'inscrire à la FUNDAE, et communiquer des informations précises relatives à la formation professionnelle de leurs collaborateurs. Le cas échéant, l'entreprise doit tenir informés les représentants du personnel des actions de formation engagées. La déclaration de la formation doit obligatoirement être effectuée à la FUNDAE au plus tard deux jours avant le début de la formation. Les entreprises devront néanmoins contribuer à un pourcentage du coût de la formation en fonction du nombre d'employés, pouvant aller jusqu'à 50 %, selon la taille de l'entreprise.

Les avantages économiques offerts par ce dispositif devraient être perçus comme une réelle opportunité de déployer au sein de l'entreprise un projet global de développement des compétences en lien avec la stratégie en ressources humaines.

À propos de BDO

BDO est un des plus grands cabinets d'audit, d'expertise et de conseil en Espagne et dans le monde. Les équipes bilingues et pluridisciplinaires du French Desk de BDO Espagne offrent des services spécialisés et des conseils sur mesure, en vue d'apporter de la valeur à votre projet de développement en Espagne à l'international.

Contactez-nous

Valerie Lemoine

Responsable du service expertise sociale
valerie.lemoine@bdo.es

www.bdo.es

Au French Desk, nous vous accompagnons pour réaliser les démarches nécessaires et bénéficier des contributions relatives à la formation bonifiée. Mais afin de faire de ce dispositif un véritable levier de développement des compétences professionnelles, nous proposons des missions sur mesure, telles que des diagnostics RH approfondis, la conception de systèmes d'évaluations des compétences et de la performance, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies RH adaptées à chaque entreprise.

Ces prestations de services auront pour objectif optimiser l'impact de la formation bonifiée sur votre entreprise, en maximisant le retour sur investissement tout en renforçant l'engagement et les performances de vos équipes.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus sur la manière dont nous pouvons vous accompagner dans votre stratégie RH entre la France et l'Espagne.

Esta publicación ha sido redactada en términos generales y debe ser contemplada únicamente como una referencia general. Esta publicación no puede utilizarse como base para amparar situaciones específicas y usted no debe actuar, o abstenerse de actuar, de conformidad con la información contenida en este documento sin obtener asesoramiento profesional específico. Póngase en contacto con BDO en cualquiera de nuestras oficinas para tratar estos asuntos en el marco de sus circunstancias particulares. BDO, sus socios y empleados, no aceptan ni asumen cualquier responsabilidad ante cualquier pérdida derivada de cualquier acción realizada o no por cualquier individuo al amparo de la información contenida en esta publicación o ante cualquier decisión basada en ella.

BDO Abogados y Asesores Tributarios, S.L.P., sociedad limitada española independiente, es miembro de la red internacional de BDO, constituida por empresas independientes asociadas de todo el mundo, y creada por BDO International Limited, una compañía limitada por garantía del Reino Unido.

BDO es la marca comercial utilizada por toda la red BDO y para todas sus firmas miembro.

Copyright © 2024. Todos los derechos reservados. Publicado en España.

